CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61477** **VALABLE JUSQU'AU** **26/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1999

Raison sociale : SCIGLIANO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/07/2025

Capital : 6 097

218 RUE DE TOULOUSE
87000 LIMOGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES

Siret : 424 179 711 00025

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 31872743

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 110681592

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 317842422001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 05 55 77 47 19 **Fax :**

Portable : 06 08 00 36 91

Responsabilité légale :
CALVET ALAIN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : scigliano@orange.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 277 206 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	11	27/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 15:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.